

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.

Pour l'année... 12s-6d.
six mois... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, écr.
2, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Mercredi, 12 Juillet, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

PENSÉES

Sur le Christianisme.

MORALE.

PAR M. DROZ.

XXV.—Plusieurs théologiens ont poussé trop loin les conséquences de la maxime hors l'Eglise point de salut ; et les détracteurs du Catholicisme proclament fausement qu'il voue aux feux éternels tous les chrétiens séparés de son sein, et même tout homme à qui n'est point parvenu l'Evangile.

Les autorités irrécusables ne manquent point pour éclaircir ce sujet. Écoutons l'austère Bourdaloue, dans un sermon sur la Passion : " Il faut, chrétiens, dit-il, et cette pensée n'est pas de moi, mais de saint Jérôme, il faut bien dans nos esprits établir une vérité, à qui peut-être nous n'avons jamais fait la réflexion nécessaire, que, dans le jugement de Dieu, il y aura une différence infinie entre un payen qui n'aura pas connu la loi chrétienne, et un chrétien qui, l'ayant connue, y aura intentionnellement renoncé ; et que Dieu, suivant les ordres mêmes de la justice, traitera bien autrement l'un que l'autre. On sait assez qu'un payen à qui la loi de Jésus-Christ n'aura pas été annoncée, ne sera pas jugé par cette loi ; et que Dieu, tout absolu qu'il est, gardera avec lui cette équité naturelle de ne pas le condamner pour une loi qu'il ne lui aura pas fait connaître. C'est ce que saint Paul enseigne en termes formels : *Qui sine lege peccaverunt, sine lege peribunt.* "

Fénélon s'exprime dans le même sens : " Saint Augustin, dit-il, se réduit sans cesse à la règle de l'Apôtre, savoir que *l'homme qui a péché sans loi périra par la loi*, il ne leur sera imputé d'avoir péché qu'en ce qu'ils auront pu connaître. "

L'auteur de la *Vie du cardinal de Cheverus* rapporte que ce prélat, étant évêque de Boston, eut le bonheur d'arrêter au Catholicisme quelques protes-

tants qui jouissaient d'une estime méritée, et il ajoute : " L'évêque de Boston fut curieux d'apprendre d'hommes aussi dignes de foi, si, pendant les longues années qu'ils avaient vécu dans la religion protestante, ils n'avaient pas eu quelques doutes sur sa fausseté, s'ils seraient morts tranquilles dans cette religion ; et il en reçut cette réponse bien digne de remarque, que, jusqu'au jour où il les avait éclairés et instruits, leur bonne foi avait toujours été si parfaite qu'ils ne songeaient pas même à douter ; et que par lui seul, la vérité leur avait apparu pour la première fois. Cet exemple et plusieurs autres consolèrent l'âme de M. de Cheverus, en lui donnant lieu de penser que plusieurs protestants pouvaient être dans la bonne foi ou ignorance invincibles qui excuse l'erreur devant Dieu. Il en conclut qu'il fallait être très-indulgent pour ceux qui se trompent, et très-réservé à les condamner. Dieu seul, disait-il, voit le fond des cœurs, et nous devons lui laisser ce secret. "

Que la consolation éprouvée par le vertueux prélat est bien digne d'une âme chrétienne ! Quelle charité pour les hommes et quelle confiance en Dieu respirent dans le passage que je viens de citer !

M. Frayssinous, qui a fait d'admirables conférences sur la tolérance, dit : " Unité dans la foi, unité dans le gouvernement, tel est le caractère de l'Eglise catholique ; aussi tout ce qui est séparé de sa communion, elle le regarde comme hors de la voie commune de la vérité et du salut. Telle est la maxime générale ; mais en même temps, il y a des maximes universellement avouées, et d'après lesquelles il faut savoir modifier le sens et l'étendue de la précédente. " La citation de ces maximes m'entraînerait trop loin, et ne tiendrait pas lieu des deux conférences qu'il faut lire en entier ; elles édifient par la manière dont l'auteur, appuyé sur de saintes autorités, s'éloigne également d'un rigorisme injurieux pour la justice divine, et de cette

indifférence coupable qui met au même rang le mensonge et la vérité. et finit par y mettre aussi le vice et la vertu. Je me bornerai à citer ce qu'il y a de plus important dans la réponse de l'auteur à ce qu'il y a de plus important dans la réponse de l'auteur à cette question : *Quelle est positivement la doctrine de l'Eglise sur le salut des protestants ?*

" Les catholiques présentent l'Eglise comme étant composée d'une âme et d'un corps.

" Les liens extérieurs de la profession de foi, de la participation aux sacrements, de la soumission aux pasteurs, constituent le corps de l'Eglise. Les dons intérieurs du Saint-Esprit, la foi, l'espérance, la charité et les autres vertus en forment l'âme.

" On est du corps de l'Eglise par la profession publique, et de son âme par la vie privée. "

" Les hérétiques sont séparés du corps de l'Eglise ; mais les petits enfants par le baptême, mais les adultes par la croyance des points principaux (s'ils se trompent de bonne foi sur le reste), et quand ils sont fidèles à la loi évangélique, appartiennent à l'âme de l'Eglise ; et, par là même, ne sont pas hors de la voie du salut. "

XXXVI.—Je serais peu surpris d'apprendre que des catholiques supposent aux protestants des opinions que ceux-ci n'ont point, car des protestants nous en supposent que nous n'avons jamais eues. Beaucoup d'entre eux se persuadent que nous adorons des images. Je répondrais à celui qui m'adresserait ce reproche : N'avez-vous jamais regardé avec émotion le portrait de votre père ? N'avez-vous jamais embrassé le portrait de votre mère ? Ce n'est pas à des toiles peintes que s'adressaient vos hommages : ces portraits vous sont précieux parce qu'ils vous rappellent des traits chéris, de sages leçons et de touchants exemples. J'ai vu dans un tem-

* L'auteur des *Conférences* emprunte ce paragraphe et le précédent à l'*Explication des Évangiles*, par Mgr de la Luzerne, évêque de Langres.
** *Conférences*, etc., t. 3, p. 219.

* *Œuvres de Fénelon*, t. 1, p. 439, édit. de Lév.

* *Vie du cardinal de Cheverus*, 2e édit., p. 140.
** *Conférences*, etc., t. 3, p. 183.

ple d'Amsterdam les tombeaux, les statues des marins qui ont servi la république avec le plus de gloire. Cette consécration du patriotisme par la religion est imposante. Puisque ces monuments inspirent l'amour de la patrie, pourquoi d'autres statues, ou les mêmes, si les héros qu'elles représentent ont eu les vertus chrétiennes, n'inspireraient-elles pas l'amour de la patrie céleste ?

Les protestants jugent idolâtriques nos invocations des saints : notre langage cependant est clair ; nous disons à Dieu : *Exaucez-nous, aux saints, Priez pour nous.* Des expressions si différentes attestent que nous n'avons pas l'absurdité de confondre le secours des saints avec la puissance de Dieu. Il y a plus, c'est un article de foi que les saints n'appellent sur nous la miséricorde divine que par l'intercession du Christ, unique médiateur.

Le protestant approuve que si l'on rencontre un homme pieux qu'on respecte et dont on est aimé, on lui dise : *Priez pour moi.* Nous adressons la même demande aux saints. L'Eglise, dans un sens de ce mot, est la grande famille composée de tous les fidèles ; les uns habitent la terre, les autres sont au Ciel ; les uns invoquent des secours, un appui, au milieu des épreuves qu'ils ont à traverser ; les autres, affranchies des peines de la vie, appellent la bonté céleste sur leurs frères souffrants ; et tous ensemble célèbrent la gloire de l'Éternel. Ce serait mutiler le Christianisme que d'en retrancher cette fraternelle et sainte unité.

XXXVII. — J'aime à penser qu'on ne verra plus de persécutions, plus de guerres religieuses, l'alliance de ces mots fait horreur ; mais la différence de religion nuit aux relations privées, jette de tristes divisions parmi les habitants de la même cité, et jusqu'au sein des familles. Le dix-neuvième siècle, j'en conçois l'espérance, ne s'achèvera pas sans voir reprendre l'œuvre de réunion tentée par Bossuet, à une époque où le succès était plus difficile.

Pour préparer cette réunion qui fera ressaisir de joie le Ciel et la terre, montrons-nous toujours justes, affectueux, serviables envers des frères abusés. On a beaucoup obtenu pour réunir les esprits, quand on a rapproché les cœurs.

Ils ignorent combien ils sont mal, ceux qui exagèrent les principes catholiques ; et qui, sans le vouloir, altèrent ainsi la parole de Dieu. Ils effrayent des âmes qu'il faudrait encourager ; leur langage amer éloigne des personnes qui s'avançaient vers eux. La voix de la charité produit des effets bien différents. Il y a peu d'années, une dame américaine que frappaient les preuves de la religion catholique, restait cependant protestante. Comment, disait-

elle à un des vénérables curés de Paris, comment pourrais-je adopter une religion qui ordonne de croire que mon père, ma mère, mes amis les plus chers, sont livrés aux feux éternels ! La véritable doctrine de l'Eglise sur le salut lui fut exposée par le digne prêtre ; et cette femme, heureuse des lumières qui rendaient la paix à son âme, embrassa le Catholicisme.

A continuer.

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

DEUXIÈME VOLUME.

VII.

Le Ciel et la Terre.

(Suite.)

Le concierge empocha la montre d'un air assez rogue et quasi protecteur. Bien que le digne homme eût été payé au delà deses gages, évidemment il s'attendait à un plus généreux pourboire. Le veillard remarqua cette disposition et ne put s'empêcher de sourire. Il choisit quelques papiers dans un tiroir, les jeta au foyer, et quand ils furent consumés prit son bréviaire et son bâton.

—Vous sortez ? — demanda familièrement le concierge.

—Pour ne plus revenir.

—Ah ! bah !

—Adieu, mon ami ; puissiez-vous trouver un maître plus heureux et plus riche.

Il prononça ce dernier mot sans amertume, puis descendit lentement l'escalier. Arrivé dans la rue, il s'appuya sur son bâton, et regarda à droite et à gauche, indécis sur le chemin qu'il devait prendre. Après avoir un instant réfléchi, il se décida à retourner aux Carmélites.

—Sœur Marie peut avoir besoin d'un dernier conseil, — se dit-il en hochant la tête.

Et aussitôt il se remit en marche, hâtant le pas autant que lui permettait sa faiblesse. Un quart d'heure après il se trouvait assis sur le banc de chêne d'un parloir obscur et boisé, devant une grille épaisse, que doublait un rideau d'étoffe brune, à peine assez entr'ouvert pour donner passage au son de la voix.

—Ma Sœur, — disait-il à une personne qu'on ne pouvait apercevoir, — je quitte Paris pour toujours ; je le pense ainsi du moins, et avant mon départ, j'ai voulu vous vous entretenir une dernière fois des deux enfants que je vous ai confiés, et qui bientôt sous votre direction, deviendront l'une et l'autre des anges devant Dieu et leurs sœurs.

—Désirez-vous les voir, mon père ? —

répondit d'un accent doux et faible une femme dont l'âge devait être fort avancé.

—Je suivrai en cela ce que décidera votre prudence.

—Si vous le trouvez bon, je me contenterai de transmettre vos adieux à sœur Madeleine et je vais faire appeler sœur Marie.

—Je ne puis qu'applaudir à ce jugement. Il est inutile de réveiller au fond du cœur de la pauvre Madeleine le moindre souvenir du passé. Je me contenterai de prier pour elle. Veuillez même ne lui parler aucunement de moi. Qu'elle marche sans tourner jamais la tête en arrière et les yeux toujours au ciel, où il y a plus de joie pour un pécheur repentant, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence.

La supérieure ajouta :

—Sœur Madeleine est une sainte ; ses exemples, plus que mes paroles, contribuent au maintien de la plus stricte observance, et tant de ferveur, d'abnégation et de zèle obtiendraient du Seigneur des miracles.

—Et sœur Marie ? — fit le veillard en soupirant.

—Celle-là est tout ensemble la fleur et le flambeau du Carmel.

Après un instant de silence on entendit une porte s'ouvrir, puis se refermer, et la supérieure ajouta :

—Voici sœur Marie, mon père.

Le veillard tressaillit vivement et se leva :

—Ma fille, — dit-il en s'approchant, — bien que depuis longtemps vous exprimiez avec facilité vos pensées en français, veuillez, pour ne point trop abuser des instants, demander à madame la supérieure la permission d'user de votre langue maternelle pendant cet entretien que vous lui traduirez ensuite.

Quelques mots furent échangés de l'autre côté de la grille, et bientôt l'harmonieuse voix de la jeune fille reprit :

—Mon père, que votre volonté soit faite.

A partir de ce moment, la supérieure, qui crut de son devoir d'assister à la conversation, cessa de la comprendre. Pour épargner une semblable mésaventure à l'intelligence du lecteur, nous prendrons la liberté de substituer, dans les répliques suivantes, le langage vulgaire à l'arabe, procédé dont chacun sans doute ne tardera pas à reconnaître l'incontestable avantage.

—Ma fille, — disait le prêtre, — si vous avez à me révéler un désir, une crainte, un espoir, hâtez-vous, car je suis vieux et je retourne au désert.

—Je le sais, répondit-elle, — mais de ces murs au Sinaï la distance n'est point telle qu'une pensée ne puisse rapidement la franchir.

Le vieillard troublé continua en balbutiant :
— Il fut un temps où je croyais aussi trouver des ailes à mon âme ; depuis, le Seigneur a brisé ma force et réduite à néant mon orgueil.

La religieuse reprit :

— Tout enfant, sur le bord de la mer Rouge, j'ai rencontré l'ermite de Kérim ; vous, mon père, vos jours ont été nombreux et sombres, cependant vous ne mourrez point sans l'entendre.

— Nos frères du Liban vantent sa sagesse ; pourquoi l'ensevelir dans les grottes ténébreuses et la cacher si soigneusement aux regards de ceux qu'elle devrait éclairer ?

— C'est que l'heure n'est point encore venue.

— Néanmoins Allaméida triomphe ; l'étoile du Calvaire a pâli, et rien à l'aurore ne parle d'espérance.

Allaméida n'est qu'un esclave ; je me suis jouée entre ses mains comme le rayon du soleil entre les ongles du tigre.

— Celui-là seul qui pouvait tenir le glaive a été frappé sous vos yeux, — répliqua le vieillard d'un ton profondément attristé.

La jeune fille resta quelque temps sans répondre. Ensuite elle ajouta lentement :

— Point de pacte entre le ciel et l'abîme, Dieu et le mal, l'archange et Satan. Je suis venue par ordre du sage Kérim ; Allaméida lui-même m'a frayé le chemin. Il marchait pareil au cheval qu'un portune le mors et que maîtrise le cavalier. Un instant mes pieds ont hésité dans la route ; j'ai cessé de regarder en haut ; le Seigneur m'a dépouillée de mon prestige, il a rompu l'alliance, et maintenant, fille de la femme, je n'ai plus que des larmes, à répandre, et le trône de mon père ne se relèvera point.

— L'esclave, — continua en sanglotant le vieillard, — viendra donc s'asseoir triomphant sur les dépouilles du héros.

— Jamais ! — s'écria la jeune fille avec une impétuosité qui fit tressaillir le prêtre, — l'ombre du souverain légitime se lèverait plutôt du cercueil et défendrait le droit des morts.

Le vieillard répondit en s'essuyant les yeux :

— Je fus le dernier ami de ton père, c'est de ma main que Ben-Sélim reçut le baptême ; je suivis le chef chrétien sur les champs de bataille ; je me suis assis sous la tente de ses conseils, et toutes les paroles de son agonie sont restées dans mon âme. A lui aussi l'ermite de Kérim était apparu pour prédire ta naissance et ordonner d'unir un jour la destinée de l'orpheline à celle du noble fils de mon frère. Tu sais le reste, enfant. Que pouvaient de plus l'intelligence et la force, et que faire maintenant ?

— Les générations disparaissent ; le monde aussi s'engloutira ; mais tous les diables se briseront avant qu'un front impur ceigne celui qu'a porté Ben-Sélim.

— Que Dieu l'exauce, enfant, et qu'il nous sauve au moins la honte.

— Il fera plus, mon père. Adieu ; retourne seul au Sinaï ; car la lumière viendra de l'Orient, et le jour de la rédemption est proche.

Comme la religieuse achevait cette parole, le rideau s'abattit et le silence prolongé appris au vieillard que le parloir était désert. Il se leva péniblement, murmura quelques mots à voix basse, et, reprenant son bâton, se dirigea vers la barrière d'Enfer, où il n'arriva pas avant le soir. A quelque distance au delà de la grille, il s'arrêta devant un vaste bâtiment, dont l'extérieur annonçait une fabrique.

Après avoir traversé une cour immense, puis un vestibule, il gravit un large escalier, et parvint à l'entrée d'une grande salle, où Bertrand, le pêcheur de Charenton, sa mère, sa femme, les deux jumaux et cinq ou six vieillards formaient un demi-cercle devant un âtre flamboyant. Derrière eux une longue table, couverte des apprêts du souper, attendait les convives. Le prêtre s'arrêta sur le seuil, pour jouir du spectacle de cette douce et paisible existence. Henriette, la première, tourna la tête, et, apercevant son bienfaiteur, courut à lui. Tout le monde se leva avec un profond sentiment de respect. L'un des enfants s'empara du chapeau de l'abbé, l'autre de son bâton. La grand'mère se confondit en révérences, et Bertrand prenant la parole pria le vieillard de vouloir bien partager le frugal repas du soir.

— Volontiers, mes amis ; j'ai à peine eu le temps de songer à la nourriture aujourd'hui, et il me reste devant moi une route assez longue.

Bertrand le fit asseoir au coin du foyer dans un fauteuil de chêne, et déjà Henriette présentait sur un plateau un excellent consommé, que le vieillard porta d'une main tremblante à ses lèvres, tandis que la mère lui versait un verre de vin et que l'ancien pêcheur jetait au feu quelques bûches.

— Merci, mes bons amis, — disait l'abbé de Valençay, — mettez-vous là, près de moi, mon cher Bertrand ; j'ai deux mots à vous dire.

Les femmes s'étaient éloignées, sans doute pour ajouter quelque chose au menu du souper habituel. Le reste des personnes présentes se tenaient, par discrétion à l'écart, et tandis que les enfants se jouaient entre les jambes du bon vieux prêtre, celui-ci continuait à demi-voix :

— C'est très-probablement la dernière fois que je viens m'asseoir à ce foyer, mon pauvre Bertrand. Ne m'écoutez pas avec

cet air étonné, qui pourrait donner des soupçons. Nul, excepté vous, ne doit ici connaître mon départ.

Mais vous n'y songez pas, Monsieur ! que va devenir la fabrique, et qui prendra soin de l'hospice ?

— Dieu veille sur les siens, mon ami. Quant à moi, faible et misérable instrument de quelques bienfaits inachevés, je ne puis rester davantage.

— Et qui oserait vous forcer à cet éloignement ?

— Les lois qui me bannissent.

— Vous !

Et en prononçant cette parole l'honnête Bertrand fondit en larmes.

— Calmez-vous et parlez plus bas. Soyez homme et chrétien, Songez que vous voilà dépositaire de la destinée d'un grand nombre. Persévérez dans la voie courageuse du travail et de la charité. Ce que j'ai fait pour vous n'est rien, mais pourra croître et fructifier ; alors la misère de tant de pauvres ouvriers vieux et infirmes trouvera des secours, sans rien devoir à l'aumône.

— Hélas ! Monsieur, les efforts de ces braves indigents, organisés par vous et confiés à mes soins, commencent à exciter la jalousie et la haine. Les produits et les bénéfices de nos ateliers surpassent infiniment ceux des manufactures voisines.

— Cette maison est à vous ; à votre gré vous pouvez diminuer le salaire ou retrancher au bien-être ; vous n'en ferez rien cependant, car vous avez une âme digne de comprendre et de sentir. Que serait l'or auprès de la vie de tant d'infortunés, retirés par vous du désespoir et de l'opprobre ? Songez combien il est grand de se consacrer à combattre par le travail, la mendicité, la honte et le crime, et quel glorieux héritage vous laisserez à ces enfants.

— Ils apprendront du moins à vous bénir....

Bertrand fut arrêté par les sanglots.

— Point de pleurs, mon ami, — ajouta le vieillard profondément ému lui-même. — Je ne veux point exciter sur mon passage ni récrimination ni murmure. Laissons triompher la force et bruire la calomnie.

J'ai fait peu de bien, mais toujours en silence. Peut-être la rosée du ciel et le soleil muriront un jour ce que je confie de grains à cette terre. Que Dieu juge entre mes ennemis et moi, et que les actes rendent seuls témoignage. Ne maudissez pas ; ne pleurez point, surtout ; ne regrettez rien ; oubliez moi, s'il est possible, et ne songez qu'à Dieu ; puis, si cependant le cri de la reconnaissance parlait trop haut au fond du cœur, souvenez-vous alors de mon pauvre Arnold, et donnez une prière à son âme.

Bertrand ne put répondre ; il se borna à

serre la main du prêtre. Celui-ci se leva, déposa un baiser au front de chaque enfant, puis dit à leur père :

— Je veux profiter de l'absence des femmes pour me retirer sans éclat. Je ne me sens pas la force de dissimuler davantage. Adieu, Bertrand, rappelez-vous ce dernier entretien. Vous transmettez mes adieux à votre famille, aux ouvriers et aux malades, et en mon nom vous leur demanderez de parler du fond du cœur à ceux qui m'ont méconnu et prescrit. Le prêtre gagna doucement la porte, d'un geste défendit à Bertrand de le suivre, et bientôt se trouva sur la route, seul au milieu des ténèbres. Alors, se tournant vers la ville, et les mains étendues, les yeux au ciel, il fit une prière ; puis triste et pensif, continua de marcher vers l'exil.

VIII.

BRUITS DU MONDE.

A cette époque florissait dans la société parisienne un jeune peintre d'une très-heureuse figure et d'une renommée colossale. Ses toiles encombraient le Salon ; il avait reçu des croix, des pensions, des honneurs ; les ministres l'admirent à leurs tables ; la ville retentissait du bruit de ses succès, et le château lui-même se montrait ravi de sa présence en certains jours de réceptions solennelles. Ce mortel privilégié occupait une délicieuse villa tout au fond du quartier d'Antin, roulait en équipage, traîné par des chevaux anglais que conduisait un valet noir, avait sa loge aux Bouffes, à l'Opéra, et faisait pâmer d'aise à son nom les plus extravagants gentilshommes de la fashion et du sport. Un acte de générosité rare et tout à fait chevaleresque venait d'ajouter un dernier lustre à sa réputation d'artiste ; depuis deux mois il avait épousé l'unique héritière d'une noble et antique famille plus riche de glorieux souvenirs que de biens matériels. Au dire des mieux informés, mademoiselle Lucie n'apportait pas un sou de dot, et s'était même vue réduite pendant longtemps à cacher sa naissance et à vivre du travail de ses doigts. Certaines femmes à la mode, jalouses des attraits qui commençaient à leur donner ombrage accueillirent avec empressement ces vagues rumeurs, et crurent tirer vengeance d'une rivale en l'appelant la belle brodeuse. Quoi qu'il en fût, la compagne du maître faisait l'admiration des bals et des concerts ; ses toilettes étaient ravissantes ; ses diamants étincelaient ; son regard suffisait à déconcerter l'envie, et parfois sa blanche main glissait au sein du pauvre une aumône que nul ne songeait à publier.

Or, un matin, l'artiste fameux qui n'était autre qu'Eugène, l'ancien ami d'Arnold, s'enferma dans un délicieux cabinet de

travail, avec la ferme et naïve résolution d'y rédiger lui-même un article à sa louange, que M. Hideux, l'un des coryphées de la littérature, avait promis d'insérer dans un journal en vogue. Eugène était dans le feu de la composition ; les phrases s'enchaînaient rapidement, les à-propos se succédaient comme des éclairs. Mais voilà qu'au plus bel endroit, deux coups frappés à la porte glacèrent l'inspiration.

— Qu'est-ce ? — demanda le peintre en se levant furieux.

— Monsieur, — répondit timidement le valet de chambre, — un homme est là, porteur d'un casse énorme à votre adresse.

— Qu'il la dépose donc et s'en aille.

— Il demande cinq francs.

— Donnez-les et laissez-moi.

Eugène revint à son travail ; mais la verve l'avait abandonné. Nulle expression passable ne se rencontra. Il mit le papier au feu, donna un coup d'œil à la glace, et, sans plus songer à sa mésaventure et à la caisse, passa dans le boudoir de sa femme en fredonnant une romance.

Lucie, vêtue d'un peignoir de cachemire blanc garni de dentelles, était assise sur une molle causeuse de satin pensée, et s'entretenait familièrement avec une autre femme. A l'approche d'Eugène cette dernière jeta un petit cri et crut bien faire de montrer en souriant ses dents blanches.

— Cette capotte vous coiffe à merveille, observa galamment l'artiste.

— Vous trouvez ; c'est Hortense qui l'a choisie ; mais je ne puis souffrir le rose.

— Vous avez tort ; avec vos yeux vifs, votre air enjoué, rien ne sied comme cette couleur.

La jeune femme fit une moue dédaigneuse, et ajouta en effleurant de sa main savamment gantée la manche traînante de Lucie :

— A propos, ma toute belle, où allez-vous ce soir ?

— Nous avons une invitation du ministre.

Eugène fronça le sourcil, et fut s'asseoir pensif sur un fauteuil isolé.

— Cruel esclavage ! — murmura-t-il.

Sa femme baissa la tête et étouffa un soupir.

Jules de TOURNEFORT.

(A continuer.)

Académie des Sciences.

Des morts apparentes, par M. le docteur Bouchut. — En 1837, un professeur de l'université de Rome, M. Manni, proposa à l'académie des sciences une somme de 1,500 francs pour prix à décerner au meilleur mémoire sur la question des *morts apparentes*, et sur les moyens de remédier aux accidents funestes qui en sont trop souvent la conséquence. Depuis 1837,

l'Académie n'avait reçu aucun travail digne du prix proposé par M. le professeur Manni : cette année, elle vient de décerner ce prix à M. le docteur Bouchut, qui a le mieux répondu à ces deux questions :

Quels sont les caractères distinctifs des morts apparentes ?

Quels sont les moyens de prévenir les enterrements prématurés ?

Il existe un grand nombre de relations de morts apparentes qui ont donné lieu à d'horribles méprises : tantôt c'est un médecin, qui dans un amphithéâtre, porte le couteau non pas sur un mort, mais sur un endormi ; tantôt c'est une personne entermée prématurément, qui a dû succomber aux plus affreuses tortures, ou qui a crié à temps pour arrêter la pompe de son convoi. Comme on le pense bien, le romanesque joue un grand rôle dans ces récits, et l'exagération des commérages historiques les a singulièrement amplifiés. Quand on analyse sévèrement les faits rapportés, les méprises reprochées aux hommes de l'art se réduisent à presque rien, puisqu'on ne trouve qu'un seul fait réel ; et les observations d'un autre genre sont aussi beaucoup plus rares qu'on ne l'aurait cru. Toutefois les exemples existent de morts apparentes prises pour des morts réelles, et ayant entraîné après elles la déplorable conséquence d'enterrements prématurés. Il est donc fort important d'être fixé sur cette première question posée par l'Académie des sciences :

Quels sont les caractères des morts apparentes ?

Les observations et les expériences de M. Bouchut l'ont conduit à ce résultat, savoir : Que toutes les morts apparentes, et en particulier celles qui sont dues à l'apoplexie et à la syncope, présentent, quelle que soit la diversité de leurs symptômes, un caractère commun, la *persistance des battements du cœur*, caractère qui les distingue de la mort réelle.

Dans des cas de syncope hémorragique ou de syncope hystérique, où la perte de l'intelligence, de la sensibilité et du mouvement était complète, M. Bouchut a pu observer que les battements du cœur étaient seulement considérablement affaiblis et ralentis, et non point éteints. Ce fait capital donne un démenti à la théorie de Frédéric Hoffmann et de Bichat, qui attribuaient la syncope à la cessation complète des battements du cœur. Il est vrai que la découverte et le perfectionnement des moyens d'auscultation permettent aujourd'hui de constater avec une extrême précision des phénomènes qui passaient nécessairement inaperçus avant Laennec, et c'est par l'auscultation que M. Bouchut est arrivé à ses remarquables résultats.

Les commissaires de l'Académie des sciences ont répété les observations et les expériences du docteur Bouchut, et en ont reconnu la justesse. Toutes les fois que les battements du cœur pouvaient être perçus, il y avait encore vie, la mort n'était qu'apparente : toutes les fois que ces battements étaient absolument éteints pour une oreille attentive et appliquée pendant un temps suffisant, il n'y avait plus vie, la mort était réelle.

Il est évident, d'après cela, que les exemples (cités par Haller et d'autres) de suspension volontaire et complète de la circulation, n'ont pas la valeur que ces auteurs leur ont donnée ; c'est-à-dire que la circulation semblait suspendue, mais qu'elle ne l'était point en réalité.

Les observations, faites sur les animaux hibernants, ont un certain intérêt au point de vue de la mort apparente, puisque le sommeil hivernal de ces animaux offre les caractères de la mort apparente. Eh bien ! l'expérience montre que, dans la veille, les marmottes ont quatre-vingt-dix pulsations cardiaques par minute, tandis que dans l'état de sommeil et d'engourdissement, le nombre de ces pulsations est réduit à huit ou dix.

Quand à la seconde question posée par l'Académie : *Quels sont les moyens de prévenir les enterrements prématurés ?* elle reçoit sa solution principale des considérations qui précèdent. L'auteur du mémoire demande que l'inspection des morts soit toujours confiée à un homme de l'art, et non plus seulement à un officier de l'état civil, comme cela a lieu encore dans beaucoup de localités. Alors l'absence prolongée des battements du cœur, à l'auscultation, sera un signe certain et immédiat de la mort réelle. Quelle sera la limite de ce prolongement ? Les commissaires de l'Académie pensent, après maintes observations et expériences, que la mort sera certaine toutes les fois que l'absence des battements du cœur se sera prolongée pendant cinq minutes.

Quant aux signes éloignés de la mort, tels que la rigidité cadavérique, l'absence de contractilité musculaire sous l'influence de stimulants galvaniques et la putréfaction, un seul, la putréfaction, est hors de toute contestation : car la rigidité cadavérique cesse au bout d'un certain temps, et le galvanisme agit sur les cadavres, comme l'a prouvé le docteur Ure, de Glasgow, qui, au grand étonnement de son auditoire, a fait lever un cadavre sous l'influence d'une pile très-puissante.

Les observations de M. Bouchut que nous venons d'analyser avec le soin qu'elles méritent, nous paraissent dignes de la plus grande attention, et sont destinées à combler une lacune importante en

médecine légale : toutefois, à cause surtout de la gravité du sujet, nous ne voudrions pas dire qu'elles n'ont pas besoin d'être multipliées, vérifiées, contrôlées dans une grande variété de circonstances.

Note sur l'influence de l'eau dans l'acte de la germination, par M. Cap.—Un des phénomènes les plus intéressants de la nature est assurément celui de la suspension de la vie chez les êtres vivants. On sait, en effet, que des germes de nature végétale, et même de nature animale, peuvent rester à l'état inerte, jusqu'au moment où les conditions de développement survenant, réveilleront cette activité endormie. Il suffit qu'une graine soit tenue à l'état de siccité parfaite, pour que la vie y reste suspendue pendant un assez long temps : la première condition du réveil de la vie dans cette graine sera le contact de l'humidité. Toutes les autres conditions, la chaleur, la lumière, l'électricité, l'air atmosphérique (dont on ne peut, il est vrai, jamais faire une abstraction complète) sont accessoires : l'humidité seule a une action radicale, l'eau est le véritable véhicule de la vie. Que l'on place dans le vide, à l'abri de la lumière, et à la température de la glace fondante, des graines périspermées, sèches, âgées de quelques années, après les avoir fixées dans du verre pilé ou dans du sable pur, arrosé avec de l'eau distillée, ces graines, au bout d'un temps plus ou moins long, se gonfleront et commenceront à germer.

Les travaux de Robiquet, Fauré, Bussy, Boutron et Frémy sur les huiles volatiles d'ainide amère et de moutarde noire, ont jeté le plus grand jour sur cette question il en résulte, suivant M. Cap, une géométrie applicable au phénomène général de la germination, qui se résumerait dans les propositions suivantes.

1o. Que les divers principes composant le périsperme d'une semence peuvent y subsister pendant un temps indéterminé sans réagir les uns sur les autres, et sans donner lieu à la vie végétative, tant qu'ils sont soustraits au contact de l'humidité.

2o. Que la présence de l'eau est la condition primordiale, nécessaire, pour rompre l'équilibre entre ces principes, et pour ranimer dans la graine l'activité des fonctions vitales ;

3o. Que l'action de l'eau sur les principes contenus dans une semence périspermée est de diverse nature, et que ces différents modes d'agir s'exercent consécutivement. Le premier mode, qui est vital, consiste dans l'endosmose ou l'absorption du liquide aqueux ; le second, qui est physique, opère la dissolution des principes solubles, et établit par là des contacts plus intimes et plus multipliés ; le troisième enfin, qui est chimique, consiste dans la décomposition de l'eau et dans la dissémination de ses éléments pour la naissance de produits nouveaux qui serviront de point de départ aux phénomènes ultérieurs de la végétation ;

4o. Que c'est au même moment, et par des réactions analogues, que se développent dans les plantes les produits propres à chaque espèce, et qui ne préexistaient pas dans le périsperme ;

5o. Que la présence de la chaleur et de la lumière, bien qu'elle aide puissamment à l'activité de l'eau, n'est pas indispensable dans le premier temps de la germination, pour le réveil de l'activité vitale.

Ce doit donc être dans la réalisation des phénomènes ultérieurs et définitifs de la germination que les rapports de la chaleur et de l'électricité avec l'eau doivent trouver toute leur importance.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 12 JUILLET, 1848.

Les journaux apportés par le *Caledonia* sont arrivés ce matin. Nous n'avons que le temps de faire le résumé suivant des nouvelles qu'ils nous donnent.

Rome.—Le régime constitutionnel a été inauguré à Rome le 5 de juin. L'ouverture des chambres a été faite par le cardinal Altieri. Le soir la ville a été illuminée.

— Les autrichiens ont pris Vicence.

— On écrit de Rome en date du 9 juin :

« La question italienne arrive à sa conclusion. Il paraît certain qu'il ne s'agit plus que d'une question d'indemnité. L'Autriche exigerait une reconnaissance annuelle de 19 millions de livres jusqu'à liquidation. Mgr. Morichini est chargé de traiter cette question avec le conseil autrichien. »

— Charles Albert s'est emparé des hauteurs de Rivoli qui sont une des clefs de Vérone.

Allemagne.—Il y a eu quelques troubles à Berlin le 14 de juin. Dans la matinée on devait établir au château quelques portes grillées, afin d'épargner, la nuit en les fermant, des veilles à la garde nationale. Des groupes se formèrent aussitôt, les portes furent saisies et jetées à la Sprée. Le rappel fut battu. Des piquets de troupes qui stationnaient près du ministère de la guerre furent assaillis. La *Gazette de Dresseldorf* dit que la garde nationale a tiré sur le peuple. Il y a trois morts et plusieurs blessés.

— Des troubles fort graves ont éclaté à Prague, dans la Bohême, le lundi de la Pentecôte. Le parti Tschèque s'est révolté contre les Allemands. Le matin la messe fut célébrée en plein air. Après l'office on jura solennellement de soutenir la cause slave et de mourir pour elle. A midi la foule rentra dans la ville, ayant à sa tête les étudiants, et se dirigea vers l'hôtel du général commandant. Les grenadiers qui étaient dans la cour sortirent pour disperser la foule, qui résista. On cria et on courut aux armes, des barricades furent élevées dans tous les quartiers. Un coup de carabine tiré d'une

maison voisine dans celle où demeure le prince Windichgratz, atteignit celui-ci à la tête et le tua. Ordre fut aussitôt donné aux troupes de faire feu. Les soldats avancèrent au pas de charge et agirent sans miséricorde.

A dix heures du soir elles étaient maîtresses de la ville après avoir perdu, dit-on, plusieurs officiers, lorsque des signaux de feu s'élevèrent sur toutes les hauteurs autour de Prague pour appeler les paysans slaves dans la ville. Ceux-ci sont venus en masse et y ont pénétré. Le combat a continué toute la nuit. Si les paysans sont vainqueurs, malheur à toute la population allemande de la Bohême !

Paris, 22 juin.

Le ministère des affaires étrangères interpellé par le corps diplomatique, sur les causes de la mobilisation de 300 bataillons de la garde nationale, a répondu que ce n'était qu'une mesure de précaution, et que la France veut la paix sincèrement et sans arrière-pensée. Le ministre a assuré le corps diplomatique des dispositions toutes pacifiques de la république. Les enrôlements pour l'armée vont commencer aujourd'hui dans les ateliers nationaux par ordre du pouvoir exécutif.—Le roi de Naples a rétabli la garde nationale de cette ville sous le nom de *garde de sûreté intérieure*. Il a fait une visite à l'amiral Baudin à bord de son escadre.—Nous apprenons qu'hier soir une collision déplorable a eu lieu rue Rambuteau. La force publique ayant voulu dissiper un attroupement, une lutte s'est engagée. Plusieurs personnes ont été blessées.

—Des rassemblements considérables ont encore eu lieu hier sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Un grand nombre d'ouvriers s'étaient portés sur ce point en chantant et en criant : *Vive l'empereur !* La force armée, qui est permanente à l'Hôtel-de-Ville, a mis promptement obstacle aux envahissements de cette foule ; mais le nombre toujours croissant des curieux à nécessité des mesures plus sévères. La garde nationale mobile et la ligne ont fait quelques charges afin de faire évacuer la place ; des pierres ont été lancées alors sur les gardiens de Paris qui faisaient respecter l'ordre et prêtaient main-forte à la troupe. Ordre a été donné de refouler tout le monde sur les quais et dans les rues environnantes, ce qui a été exécuté sur-le-champ. On a fait quelques arrestations.

(Traduit de l'European Times.)

France.—La Presse annonce que M. Et. Arago a manifesté l'intention de se retirer du gouvernement exécutif. Un duel à l'épée a eu lieu entre M. Napoléon Bertrand et M. Goudchaux, fils de l'ex-minis-

tre des finances. Ce dernier a reçu une légère blessure à la tête.

Le 22, des groupes nombreux rassemblés dans les diverses parties de Paris, criaient, *A bas Lamartine !*

La sympathie en faveur de Louis Napoléon augmente chaque jour par suite de sa résignation comme député. Des émeutes dans lesquelles son nom se trouve mêlé, ont lieu chaque jour dans Paris.

—Plusieurs départements paraissent disposés à s'opposer aux vues républicaines de la capitale.

—La question de Louis Napoléon est toujours la question du jour.

—Le fameux banquet de cinq sols est remis au 14 juillet.

—Il appert par un document trouvé parmi les papiers des conspirateurs du 15 mai, que Lamartine est gravement compromis dans cette échauffourée. La mesure du divorce a été perdue.

—Les troubles, les émeutes se succèdent dans les départements.

Naples.—Le roi a rétabli la garde nationale. Naples était tranquille. L'insurrection de la Calabre est formidable. Le gouvernement provisoire installé à Cosenza, exerce la souveraineté. Plusieurs provinces sont en insurrection ; elles ont adopté les principes du communisme ; les propriétaires pour leur propre défense se sont faits royalistes.

—Un journal français dit qu'on a surpris un bâtiment anglais débarquant des fusils pour armer les Chouans de la Vendée.

Russie.—Des nouvelles du Danube annoncent qu'une armée russe de 30,000 hommes est entrée dans la Valachie. On dit que l'empereur Nicolas a en contemplation d'affranchir tous les paysans de la servitude personnelle. Il n'y a aucun doute que trois armées russes considérables s'assemblent sur divers points entre Tilsitt et Cracovie. Si on ajoute à cela l'apparition de la flotte russe dans la Baltique, il paraîtrait que le Czar est résolu, sous certaines circonstances, à faire la guerre à l'Allemagne.

Autriche.—L'empereur était encore le 18, à Inspruck par suite d'une indisposition.

Angleterre.—M. Hume a introduit dans la Chambre des Communes, sa motion depuis si longtemps attendue pour un nouveau *Bill de Réforme*. Elle a dû être discutée le 30 juin.

Irlande.—L'organisation des clubs se continue sur une échelle alarmante. Dublin seul, a 40 clubs composés de 12,000 associés.

—Le comité nommé par la Chambre des Communes pour s'enquérir des causes de la détresse commerciale a fait un premier rapport.

—Le Télégraphe a transmis hier, la dépêche suivante que nous reproduisons.

" Une dépêche de Londres en date du 24 à midi, dit que la lutte est commencée dans Paris et que la garde nationale se bat contre le peuple. Déjà il y a eu une grande perte de vies. Tout est dans la plus grande confusion.

Paris 23, à 5 heures, P. M. On annonce que la commission exécutive a résigné et que le général Cavaignac a été mis à la tête de la force armée et qu'il a déclaré Paris en état de siège. C'est le dernier mouvement que nous ayons appris ; l'express ordinaire n'étant pas arrivé à Liverpool. Tout ce que nous avons pu savoir c'est que toutes les communications sont interrompues."

L'European Times de Liverpool en date du 24, ne contient pas cette dernière nouvelle qui, si elle est vraie a dû être reçue à Liverpool au moment du départ du Caledonia. (Red. de l'Ami de la Religion et de la Patrie.)

Rapport Annuel

Du Comité de Régie de la Société des Bons livres de la Paroisse Notre Dame de Québec.

Votre Comité en commençant son cinquième Rapport annuel regrette que cette Société n'ait pas reçu des habitants catholiques de cette paroisse, l'encouragement et le support qu'elle avait lieu d'attendre de tous ceux qui désirent sincèrement la diffusion des connaissances morales et utiles et le progrès de l'instruction religieuse et civile parmi tous nos co-paroissiens, et spécialement parmi ceux dont les moyens pécuniaires ne leur permettent pas de se procurer les ouvrages propres à atteindre le but pour lequel cette société a été fondée.

—Votre Comité croit donc devoir conjurer de nouveau tout canadien français de cette paroisse de contribuer suivant ses moyens à l'œuvre vraiment patriotique commencée par cette association ; œuvre qu'elle ne peut conduire à bonne fin qu'avec le secours zélé et constant de tous ceux qui s'intéressent au bonheur de leurs concitoyens.

—Votre Comité en vous soumettant l'état des fonds de cette société à la satisfaction de vous annoncer qu'il reste entre les mains du Trésorier, une balance de £20 que votre comité suggère d'employer à l'achat de livres.

Pendant le cours de l'année expirée ce jour, 7872 volumes ont été lus par 387 personnes. Comme il est facile de le voir, le nombre des lecteurs n'est pas en rapport avec la population canadienne française de cette paroisse en état de pouvoir jouir des avantages que leur offre la bibliothèque de cette association.

—Votre Comité ose encore se flatter que les habitants catholiques de cette paroisse comprendront la nécessité l'importance de concourir à la noble et sainte tâche entreprise par cette société, et que tous s'em-

presseront d'y contribuer avec une générale émulation.

Le tout néanmoins humblement soumis.

C. F. BAILLARGEON, P^{re}.
Président.

Québec, 7 mai 1848.

Officiers pour l'année courante.

Vice-Président, MESSIRE A. PARANT,
Trésorier, MESSIRE MARTINEAU,
Secrétaire, J. CRÉMAZIE.

Comité de Régie.

L'Honorable L. Massue.

Messire J. L. Langevin.

MM. A. B. Sirois.

" P. Dorion.

" J. Chabot.

" J. O. Vallières.

" Gaspard Lortie.

Compte rendu par le Trésorier.

RÉCETTE.

Balance sur l'année 1846.....	£10 10 0
Souscription des Membres	
en 1847.....	22 5 0
Reçu des Abonnés.....	14 11 8
	£47 6 8
DÉPENSES.	
Pour divers (suivant compte)	27 6 8
Balance en Caisso.....	£20 0 0

(Vraie copie.)

J. CRÉMAZIE,
Secrétaire.

Québec, 30 juin 1848.

La Minerve du 10 contient une nouvelle lettre de M. Wolfred Nelson à M. Papineau.

Mitchell est arrivé le 20 à la Bermude.

La malle anglaise sera close demain à Québec. Lettres reçues jusqu'à 7 heures du soir.

VENTES PAR ENCAN.

Fromage, Gruau, Riz, etc. quai des Indes, le 13 à 11 heures.
Meubles de Ménage, rue St. Louis, Capt. Blake, le 13 à 1 heure.

DÉPART DES STEAMERS

ANGLAIS.

DE LIVERPOOL

NIAGARA.....	1er Juillet	à	Boston.
HIBERNIA.....	8 "	à	New-York.
EUROPA.....	15 "	à	Boston.
AMERICA.....	22 "	à	New-York.
ACADIA.....	29 "	à	Boston.

Cotisations.

Les livres de Cotisation de cette cité demeureront ouverts pour l'inspection de tous les intéressés, à compter de ce jour jusqu'au 10 d'août prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi de chaque jour.

DÉCÈS.

Avant-hier, 10 du courant, à l'âge de onze mois, Charles-Alphonse-Elzéar, enfant de J. Bte. Fréchette, jr. écuyer.

Annonces.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CRÉMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Rue St. Joseph, No. 11. Québec, 12 juin, 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CRÉMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

LE Dr. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George. Québec, 1^o mai 1848.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.



LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtelle, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

PETIT MANUEL.

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE;

PAR LE REVED. P. CHINQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CRÉMAZIE, et chez MM. FÉCHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

TROUVÉ.

LUNDI dernier, une SOMME D'ARGENT. Le propriétaire pourra la recevoir, en prouvant sa propriété et payant les frais d'avertissement. S'adresser à ce bureau. Québec, 30 juin 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

Avis important.—Toute personne de la Campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour ten.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises; à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquérir une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

à Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourres, de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS. AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arriere de l'Etablissement de Marchandises seches. rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 (faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILLE,
Secrétaire.
B-sm

Québec, 12 mai 1848.

NOUVELLE
METHODE
POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
Wm. Cowan,
No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUEBEC.

Cours de Botanique.

Le sousigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été, prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.



**BATEAUX-A-VAPEUR
DE LA LIGNE DU PEUPLE.**

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire, tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Premier arrivage d'Europe,

Viâ le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Ricci,

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclesiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES sousignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formals et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les sousignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 25 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfontaines,
ST. ROC,
Quebec.

THOMAS LARIVIERE,

Rue Desfontaines
ST. ROC,
Quebec.

MEUBLIER,



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

**UN OHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,**

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaisant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

**PETIT TRAITE DE
GRAMMAIRE ANGLAISE,**
PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.



JOSEPH CADOTTE,
Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

**HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.**

Quantité de **CUIRS CANADIENS**, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. **POINT DE SECOND PRIX.**

Québec, 24 décembre, 1847.

**Institut Canadien
DE QUEBEC.**

**Appel aux Artisans et aux
Ouvriers.**

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11^e février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez le sousigné Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.